

DROIT ET CONTENTIEUX DANS LA FONCTION PUBLIQUE

L'évolution des rapports sociaux dans le secteur public nécessite une adaptation dans les outils de défense des agents. Si jusque-là un agent public avait des difficultés sur des questions relatives à sa gestion (primes, mutations, promotion, évaluation...), il pouvait solliciter un représentant du personnel au niveau national ou local. Ces derniers, à travers des rapports privilégiés avec les services RH, intervenaient pour résoudre la plupart du temps les problèmes soit de façon informelle soit dans le cadre d'instances (commissions administratives paritaires).

Les logiques de médiation pour résoudre les problèmes et conflits laissent parfois place à la voie contentieuse, dont les règles sont à maîtriser.

Infos pratiques

Composante : Formation continue Panthéon-Sorbonne

Campus : Centre Broca (FCPS & IREST)

Présentation

L'évolution des rapports sociaux dans le secteur public nécessite une adaptation dans les outils de défense des agents. Si jusque-là un agent public avait des difficultés sur des questions relatives à sa gestion (primes, mutations, promotion, évaluation...), il pouvait solliciter un représentant du personnel au niveau national ou local. Ces derniers, à travers des rapports privilégiés avec les services RH, intervenaient pour résoudre la plupart du temps les problèmes soit de façon informelle soit dans le cadre d'instances (commissions administratives paritaires).

Les logiques de médiation pour résoudre les problèmes et conflits laissent parfois place à la voie contentieuse, dont les règles sont à maîtriser.

Objectifs

Savoir adapter les stratégies pour la défense individuelle des droits des agents et pour leur apporter un appui juridique dans le cadre des recours administratifs et contentieux qu'ils pourraient avoir à exercer.

La loi de transformation de la fonction publique (6 août 2019) permet aux agents de choisir un représentant (désigné par l'organisation syndicale représentative de leur choix) pour les assister dans l'exercice des recours administratifs contre certaines décisions individuelles défavorables.

Dans ce contexte, il est nécessaire de mieux appréhender le droit de la fonction publique et de développer les

techniques nécessaires pour l'élaboration des recours contentieux.

* 15,16, 17 et 18 novembre 2021

Savoir faire et compétences

- * Maîtriser la base du droit de la fonction publique à travers les textes de références régissant les statuts.
- * Bien appréhender le cadre juridique de la hiérarchie des normes.
- * Savoir rechercher les jurisprudences.
- * Bien distinguer les différentes juridictions et leur articulation (tribunal administratif, cour administrative d'appel, CE).
- * Savoir rédiger un recours contentieux.

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Laurent Vidal, enseignant-chercheur (maître de conférences, HDR) à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et avocat associé du cabinet Publica-Avocats au barreau de Paris.

Pauline Baghdasarian, avocate associée du cabinet Publica-Avocats au barreau de Paris.

Pour plus de renseignements (inscription, formation en intra-entreprise...) :

Tél : 01 53 55 27 69 ou 01 53 55 27 05

[✉ formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr](mailto:formations-courtes-fcps@univ-paris1.fr)

Admission

Conditions d'accès

Niveau:

Base

Modalités d'inscription

2 sessions :

* 18, 19, 20, 21 mai 2021

Public cible

- Juristes.

- Représentants syndicaux d'agents titulaires et contractuels de droit public.

Tarifs

Tarifs:

1 780 €